CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7765

concernant l'octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande et travaux mineurs d'entretien, de réparation et d'amélioration des systèmes électriques

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO souhaite retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux à exécution sur demande et les travaux mineurs d'entretien, de réparation et d'amélioration des systèmes électriques au campus de Gatineau;

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 11 septembre et le 6 octobre 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Marois électrique (1980) limitée est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de travaux à exécution sur demande et de travaux mineurs d'entretien, de réparation et d'amélioration des systèmes électriques au montant maximal de six cent mille dollars (600 000 $) avant taxes pour une période ne pouvant excéder trente-six (36) mois, soit du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2029, à l'entreprise Marois électrique (1980) limitée;

D'AUTORISER l'équipe d'approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7766

concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que tous les membres du comité d'éthique de la recherche (CER) sont nommés et révoqués par le conseil d'administration;

ATTENDU l'article 6.1 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* qui prévoit que le curriculum vitae de tout nouveau membre doit être joint au dossier de recommandation de nomination;

ATTENDU que le CER de l'UQO est un comité désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil* du Québec et qu'il doit, à ce titre, se conformer aux exigences édictées dans *les Règles sur les conditions d'exercice des comités d'éthique de la recherche désignés par le ministre de la Santé en vertu de l'article 21 du Code civil*, publiées à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 25 septembre 2024;

ATTENDU l'article 2 des *Règles sur la composition et les conditions de fonctionnement des comités d'éthique de la recherche compétents*, qui prévoit, parmi les exigences minimales relatives à la composition d'un CER, la présence d'une personne spécialisée en droit et d'une personne versée en éthique;

ATTENDU l'article 13 des *Règles sur la composition et les conditions de fonctionnement des comités d'éthique de la recherche compétents* qui précise que tout changement à la composition du CER doit faire l'objet d'un avis au ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU qu'une des personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER, dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2026, a manifesté son intérêt à renouveler son mandat;

ATTENDU le formulaire de mise en candidature reçu au Secrétariat général;

ATTENDU que Sébastien Landry a avisé le CER, le 19 septembre 2026, qu'il ne serait pas en mesure de poursuivre son mandat au comité à titre de membre régulier possédant une expertise en éthique;

ATTENDU les démarches entreprises pour le recrutement d'un membre régulier possédant une expertise en éthique;

ATTENDU la candidature reçue pour le membre régulier versé en éthique;

ATTENDU les démarches entreprises pour le recrutement d'un membre substitut possédant une expertise en éthique;

ATTENDU la candidature reçue pour le membre substitut versé en éthique;

ATTENDU que Geneviève Piché, membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche, a informé le comité, en date du 4 septembre 2026, qu'elle ne serait pas en mesure de poursuivre son mandat au sein du comité;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

…2

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7766

concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER André Durivage au comité d'éthique de la recherche, à titre de personne connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER pour un mandat de trois (3) ans, soit du 27 octobre 2026 au 26 octobre 2029;

DE NOMMER Gabriela Peguero-Rodriguez au comité d'éthique de la recherche, à titre de personne connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER pour un mandat de trois (3) ans, soit du 27 octobre 2026 au 26 octobre 2029;

DE NOMMER Benoit Décary-Secours au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre régulier possédant une expertise en éthique pour un mandat de trois (3) ans, soit du 27 octobre 2026 au 26 octobre 2029;

DE NOMMER Marie-Alexia Masella au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre substitut possédant une expertise en éthique pour un mandat de trois (3) ans, soit du 27 octobre 2026 au 26 octobre 2029;

D'INFORMER le ministre de la Santé et des Services sociaux du départ de Sébastien Landry à titre de membre versé en éthique, et ce, en date du 27 octobre 2026;

D'INFORMER le ministre de la Santé et des Services sociaux du départ de Geneviève Piché à titre de membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche, et ce, en date du 4 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7767

concernant la nomination de la personne représentante de l'UQO au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que le Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits détient un bail emphytéotique avec l'UQO jusqu'au 31 mai 2051;

ATTENDU qu'une résolution du CPE l'Univers des Petits réserve un siège d'administrateur à l'UQO à son conseil d'administration;

ATTENDU la résolution 476-CA-7384 nommant M^{me} Stéphanie Turgeon, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie, représentante de l'UQO au CA du CPE l'Univers des Petits pour un premier mandat débutant le 5 décembre 2024 et se terminant le 4 décembre 2026;

ATTENDU que M^{me} Stéphanie Turgeon ne souhaite pas solliciter un deuxième mandat;

ATTENDU la pertinence de maintenir la représentation de l'UQO au sein du CA du CPE l'Univers des Petits;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M^{me} Mélissa Schmitt, technicienne en administration au Décanat de la gestion académique, représentante de l'UQO au conseil d'administration du CPE l'Univers des Petits pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 5 décembre 2026 et se terminant le 4 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7768

concernant l'appui à la demande de subvention de l'UQO au Programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration du plan d'action de développement durable 2021-2024 de l'UQO (résolution 442-CA-6836);

ATTENDU le mandat du Bureau de développement durable qui prévoit notamment de mettre en place diverses initiatives concrètes en matière de développement durable aux divers campus de l'UQO et soumettre des demandes de subventions auprès de divers organismes afin de permettre à l'Université de réaliser des actions environnementales de plus grande envergure en cohérence avec le plan d'action de développement durable 2021-2024 de l'UQO;

ATTENDU la réalisation, en 2019-2020, d'un Plan de gestion des déplacements de l'UQO en collaboration avec MOBI-O, le centre de gestion des déplacements de la région de l'Outaouais, comprenant un diagnostic et des propositions d'actions;

ATTENDU la recommandation du comité institutionnel de développement durable (CIDD) à prioriser des actions en matière de mobilité durable selon les recommandations du Plan de gestion des déplacements de l'UQO qui inclut la mise en place d'un système de vélos en libre-service;

ATTENDU l'obtention d'une première aide financière de 46 500 $ à la suite de l'appel de projets 2023-2024 du Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (résolution 455-CA-7047);

ATTENDU l'obtention d'une deuxième aide financière de 75 000 $ à la suite de l'appel de projets 2024-2025 du Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (résolution 468-CA-7244);

ATTENDU l'appel de projets en continu du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dont la date limite de dépôt est fixée au 30 juin 2027, permettant aux organismes publics de soumettre un projet afin de bénéficier d'une aide financière pour la mise en œuvre des mesures prévues dans un plan de gestion des déplacements;

ATTENDU que l'UQO, par l'entremise du Bureau de développement durable, priorise la mise en place du projet soumis au Programme d'aide au développement du transport collectif;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par monsieur Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER le projet de l'UQO déposés au volet 4 *Aide financière pour la gestion des déplacements et les études* du Programme d'aide au développement du transport collectif :

- Implantation de mesures prévues dans un plan de gestion des déplacements (sous-volet 4.3)

…2

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7768

concernant l'appui à la demande de subvention de l'UQO au Programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

DE MANDATER la rectrice pour signer tout engagement relatif à ces projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7769

concernant l'approbation des rapports découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire;*

ATTENDU la certification de l'état de traitement par l'auditeur indépendant;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Daniel Champagne, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'état du traitement 2025-2026 et la grille des indicateurs découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* :

- État du traitement 2025-2026;
- Grille des indicateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7770

concernant la modification de la *Politique relative aux prix et distinctions*, article 6.16 : Prix d'excellence pour les personnes employées

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'instauration, en 2010, du prix *Employée ou employé d'honneur* au sein de la *Politique relative aux prix et distinctions*, renommé le *Prix d'excellence pour les personnes employées* en juin 2025;

ATTENDU le souhait du Comité de direction de modifier certains éléments du *Prix d'excellence pour les personnes employées*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Ndeye Khady Ngom, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications proposées pour le *Prix d'excellence pour les personnes employées* (section 6.16 de la *Politique relative aux prix et distinctions*), soit :

- Modification des règles d'admissibilité au prix individuel :
 - Être à l'emploi de l'UQO depuis au moins cinq (5) ans, dont 12 mois à titre de personne employée régulière;

- Modification des modalités d'attribution :
 - Spécifier que le prix est décerné par le conseil d'administration à la suite de la présentation de la recommandation de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'administration et aux ressources;
 - Retirer la possibilité de remettre deux (2) prix lors d'une même année;
 - Ajouter une mention à l'effet que l'UQO n'est pas tenue de remettre un prix chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7771

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi à la directrice de la Direction des communications et du recrutement

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le souhait de l'Université du Québec en Outaouais d'octroyer la sécurité d'emploi à M^me^ Mariane Leduc;

ATTENDU les articles 6.01, 6.03 et 6.04 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais concernant les conditions de travail du personnel cadre*;

ATTENDU l'article 57.4 d) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le terme du premier contrat de M^me^ Mariane Leduc prévu le 2 février 2027;

ATTENDU la recommandation favorable de la rectrice;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Daniel Champagne, appuyée par monsieur Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER la sécurité d'emploi à M^me^ Mariane Leduc à compter du 3 février 2027;

D'APPROUVER le maintien de l'affectation de M^me^ Mariane Leduc au poste de directrice de la Direction des communications et du recrutement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7772

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi au vice-doyen de la recherche et de la création

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le souhait de l'Université du Québec en Outaouais d'octroyer la sécurité d'emploi à M. Julien Doris;

ATTENDU les articles 6.01, 6.03 et 6.04 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais concernant les conditions de travail du personnel cadre*;

ATTENDU l'article 57.4 d) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le terme du premier contrat de M. Julien Doris prévu le 10 février 2027;

ATTENDU la recommandation favorable de la rectrice;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER la sécurité d'emploi à M. Julien Doris à compter du 11 février 2027;

D'APPROUVER le maintien de l'affectation de M. Julien Doris au poste de vice-doyen de la recherche et de la création.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7773

concernant l'approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2026-2027

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général 7* de l'Université du Québec *:* « Organisation administrative de l'Université du Québec »;

ATTENDU les articles 57.1 f) et 94,10 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'offre de services de la firme Samson et Associés;

ATTENDU l'engagement de la firme Samson et Associés quant à la présentation des états financiers et des résultats d'audit;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit externe;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par monsieur Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le choix de la firme Samson et Associés à titre d'auditeur externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7774

concernant l'approbation – Institution d'un régime d'emprunts spécifique à long terme auprès du Fonds de financement

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 77.1, 78 et 83 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001);

ATTENDU la *Loi sur les investissements universitaires*;

ATTENDU l'article 3 du *Règlement sur les emprunts effectués par un organisme*;

ATTENDU les articles 4 d) et f) et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Université du Québec en Outaouais souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2026, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant n'excédant pas 11 770 000 $, pour financer le projet des résidences étudiantes;

ATTENDU que, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Université du Québec en Outaouais souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts spécifique, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux (2) de ses dirigeantes ou dirigeants;

ATTENDU qu'il y a lieu :

- d'autoriser ce régime d'emprunts spécifique;
- d'établir le montant maximal des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci;
- d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer;
- d'autoriser des dirigeantes et dirigeants de l'Université du Québec en Outaouais à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par monsieur Daniel Champagne,

IL EST RÉSOLU :

1. **D'APPROUVER** l'institution d'un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2026, permettant à l'Université du Québec en Outaouais d'effectuer des emprunts à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 770 000 $, pour financer le projet des résidences étudiantes, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après;

2. **D'APPROUVER** qu'aux fins de déterminer le montant auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués;

…2

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7774

concernant l'approbation – Institution d'un régime d'emprunts spécifique à long terme auprès du Fonds de financement

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

3. **D'APPROUVER** qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts à long terme comportent les caractéristiques suivantes :

 a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

 b) chaque emprunt à long terme est réalisé en vertu d'une convention de prêt à long terme à intervenir, conformément aux conditions et modalités qui y sont établies;

4. **D'APPROUVER** que l'une ou l'autre des personnes suivantes de l'Université du Québec en Outaouais, soit la directrice du Service des finances, le vice-recteur à l'administration des ressources ou la rectrice, soient autorisées, au nom de l'Université, pourvu qu'ils soient au moins deux (2) à agir conjointement, à signer toute convention de prêt à long terme, à consentir à toute clause qu'elles jugeront non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, ainsi qu'à poser tout acte et à signer tout document qu'elles jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

5. **D'APPROUVER** qu'en plus des personnes identifiées au paragraphe précédent, les coordonnateurs et coordonnatrices à la gestion financière de l'Université du Québec en Outaouais soient autorisés, pour et au nom de l'Université, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute demande de transaction requise en vertu du présent régime d'emprunts;

6. **D'APPROUVER** que la présente résolution remplace toute résolution antérieure adoptée pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts spécifique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 506-CA-7775

concernant la nomination d'un membre du comité d'audit externe de l'UQO pour l'année 2026-2027

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent sixième réunion tenue le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 81, 82 et 83 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition et le mandat du comité d'audit externe;

ATTENDU la composition des membres du comité d'audit externe;

ATTENDU la vacance d'un poste à la suite de la démission de madame Thaïs Dubé-Bédard;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Ndeye Khady Ngom, appuyée par monsieur Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Pascal Proulx, membre du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais, pour l'année 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale